

Accessibilité des commerces ou domiciles aux personnes handicapées

Du financement possible par le biais de la MRC des Maskoutains

Saint-Hyacinthe, le 7 août 2018 – Vous exploitez un petit commerce au détail ou offrez des services professionnels ou communautaires? Grâce au programme Petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vous pourriez recevoir jusqu'à 15 000 \$ en subvention pour rendre votre établissement accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. L'aide financière couvre jusqu'à 75 % du coût des travaux admissibles. Lancé en juin 2018, ce nouveau programme de la SHQ est géré par la MRC pour les 16 municipalités rurales du territoire.

Les travaux subventionnés sont notamment ceux qui permettront ou amélioreront :

- L'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite
- Leur circulation à l'intérieur pour l'accès aux services
- L'utilisation des toilettes.

Admissibilité des bâtiments

Est admissible le bâtiment ou la partie du bâtiment abritant un des établissements suivants :

- Établissement d'affaires d'au plus deux étages offrant un service direct à la population
- Établissement commercial ayant une superficie totale de plancher d'au plus 300 m²
- Établissement de réunion qui n'accepte pas plus de neuf personnes
- Établissement de réunion qui ne comporte pas d'accès sans obstacle et qui n'est pas assujéti à une réglementation en matière d'accessibilité.

Admissibilité des coûts

Les coûts admissibles comprennent :

- Matériaux, main-d'œuvre et frais d'administration
- Honoraires professionnels pour la réalisation de plans et devis exigés par une loi ou une réglementation, à condition que ceux-ci soient en lien avec les travaux admissibles
- Coût du permis municipal.

Programme d'adaptation de domicile

La MRC des Maskoutains administre également, pour les 16 municipalités rurales du territoire, le programme d'adaptation de domicile (PAD), dont l'objectif est de permettre à une personne présentant un handicap d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi favoriser son maintien à domicile.

Pour de plus amples informations, communiquez avec madame Anne Rivard de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3130.

-30-

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca
450 768-3001